

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

2^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1852

MONNAIES

D'ASPEREN, RAVESTEIN, GRAVE, HEUSDEN ET MEGEN.

(Pl. IX, fig. 5.)

Depuis longtems je m'étais proposé de faire quelques communications à la *Revue*. Empêché jusqu'ici par des circonstances indépendantes de ma volonté, je suis aujourd'hui à même de satisfaire à mon désir en faisant connaître quelques détails concernant des monnaies d'Asperen, Ravestein, Grave, Heusden et Megen.

I

M. Reethaan Macaré, déjà avantageusement connu par son *Traité sur les monnaies romaines* conservées dans le cabinet de la société provinciale de la Zélande, a donné, dans la *Revue* (1), la description d'une monnaie d'argent frappée par Waleran de Fauquemont en sa qualité de seigneur d'Asperen. Il m'est agréable de pouvoir communiquer quelques particularités concernant ce personnage qui, comme seigneur de Ravestein, m'intéresse particulièrement.

Waleran était fils de Jean de Fauquemont, seigneur de Born, Sittard et Ravestein, et de Marie de Cuik, dame du pays de Herpen. Ce seigneur, nommé vulgairement Rave, démolit son château de Herpen, forteresse ouverte au duc

(1) 2^e série, t. II, p. 114.

de Brabant, et y bâtit, vers 1560, un château fort et quelques maisons, les entoura de remparts et nomma cet endroit Stein ⁽¹⁾ de Rave, ou Ravestein. Il épousa Élisabeth d'Arkel, dame d'Asperen, et obtint encore, pendant la vie de son père, la seigneurie de Herpen, comme le prouve une charte de 1544 ou 1545, dans laquelle il est désigné comme seigneur de Herpen, et son père comme seigneur de Born. En 1548 seulement il s'intitule seigneur de Herpen; mais en 1551 il prend de plus le titre de seigneur d'Asperen, puisqu'il avait épousé, vers cette époque, la veuve de Robert d'Arkel, qui était son cousin, mais qu'elle avait pu épouser ensuite de dispenses du Pape. En 1557, il prend une dernière fois le titre de seigneur d'Asperen, en 1559 qualification qui ne lui est plus donnée. Élisabeth d'Arkel n'ayant pas eu d'enfants de ses deux mariages, la seigneurie d'Arkel retourna de nouveau à la maison de ce nom, dont elle était un fief.

Il résulte de ces détails, puisés dans les chartes, que la monnaie décrite par M. Reethaan Macaré fut frappée entre les années 1550 à 1558. Asperen, petit endroit dans le Tielerward, près de la Linge, est situé à peu de distance de Gorinchem, Leerdam et Heukelom, villes qui avec Asperen formaient la seigneurie d'Arkel et qui en furent séparées par partage entre frères. La monnaie de Gorinchem déjà publiée dans la *Revue* ⁽²⁾, celles de Heukelom gravées par Van Micris ⁽³⁾, celle d'Asperen que M. Macaré a fait connaître, me

(1) *Stein* ou *Stine* désigne un château fort, dénomination qui est encore aujourd'hui en usage dans la Frise.

(2) 1^{re} série, t. V, p. 248.

(3) *Bisschoppelyke munten van Utrecht*, pl. VI, fig. 7 et 8.

font supposer que Leerdam figurera bientôt comme atelier monétaire sur la carte numismatique des provinces septentrionales et méridionales des Pays-Bas, carte qu'il serait convenable de faire publier par la *Revue* le plus tôt possible.

Il me reste encore à faire observer que, dans les chartes ⁽¹⁾, le nom de Waleran de Fauquemont a été écrit : *Walravis*, *Walranus* et *Walramus*. Cette orthographe justifie entièrement la lecture de *Walranus* faite par M. Macaré sur sa monnaie. On trouve des exemples d'une pareille orthographe dans l'*Histoire du Limbourg*, par le chanoine Ernst ⁽²⁾, et dans le cartulaire de Ravestein ⁽³⁾.

II

Waleran de Fauquemont étant mort, sans postérité, le 3 mai 1378, ses fiefs passèrent à son frère, Renaud de Fauquemont, seigneur de Dalenbroek, qui devint ainsi seigneur de Born, Sittard, Ravestein et Herpen et mourut le 17 janvier 1396, également sans postérité. M. Perreau a publié dans ce recueil ⁽⁴⁾ la liste des monnaies qui furent frappées par celui-ci à Born et à Sittard. Je me fais un plaisir

⁽¹⁾ J'ai réuni ces chartes dans un recueil intitulé : *Verzameling van Charters en geschiedkundige bescheiden betrekkelyk het land van Ravestein*, qui a été publié par la Société littéraire du Brabant septentrional, et dont cinq livraisons ont déjà paru. Elles embrassent les années 815 à 1787. Cette collection est surtout précieuse pour l'histoire des seigneurs de Born, Sittard, Fauquemont, etc.

⁽²⁾ T. VI, pp. 64 et 67.

⁽³⁾ *Voy.* aussi une monnaie de Waleran dans cette *Revue*, 2^e série, t. I, pl. VIII, fig. 6.

⁽⁴⁾ 1^{re} série, t. I, p. 565.

d'y ajouter un *Roosebeker* qu'il fit frapper à Ravestein. Le type des monnaies de cette espèce étant suffisamment connu par la publication des *Roosebeker* de Jeanne, duchesse de Brabant (1), je me contente de reproduire ici les légendes d'une monnaie semblable que j'ai vue dans la collection de M. Becker, à Amsterdam (2) :

Av. ✠ REN : DEI : GRA : DNS : BORMEN : ꝛ : RAVETREI.

Rev. ✠ MONETA : NOVA : BORMENS : IN : RAVENSTEI.

III

M. Meyer parle dans la *Revue* (3), d'un lion heaumé frappé à Grave entre les années 1564 à 1567 par Thierrri de Perwez en sa qualité de tuteur de Jean de Cuik. J'aurais bien voulu communiquer à ce recueil un dessin de cette précieuse monnaie, si elle était mieux conservée : les légendes sont, il est vrai, très-lisibles, mais le lion et le heaume sont à peine perceptibles. C'est pour ce motif que je renvoie aux planches V et VI de l'ouvrage de M. le professeur Van der Chys sur les monnaies des dues de Gueldre, où se trouvent une douzaine de lions heaumés, qui sont

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. I, pl. III, fig. 12, 13 et 14.

(2) M. Becker acquit en 1842 cette monnaie des héritiers de M. W.-C. Esdré, au prix de 14 florins 25 cents. Elle figurera de nouveau dans le catalogue de la belle collection de M. Becker. Il m'a assuré que, quoiqu'en relation avec les amateurs les plus remarquables, il n'en avait eu qu'un second exemplaire, très-fruste, qu'il plaça dans une collection à Saint-Pétersbourg.

(3) T. VI, p. 51.

entièrement semblables à celui de Thierri de Perwez. Après avoir fait connaître cette pièce si rare à la Société littéraire du Brabant septentrional, j'en ai vu un second exemplaire dans la collection de M. le baron de Roye de Wichem, à Nimègue. Certaines parties en sont également frustes. Selon les légendes, l'avvers est d'un autre coin; on y lit :

THEODERICVS : DEI : GRA : DNS : DE : PERVIEN.

IV

On lit au n° 1061 du catalogue de la collection de M. W.-C. Esdré (1) : *Monnaie de cuivre de Heusden*. Par lettre du 1^{er} juillet 1840 ce numismate voulut bien m'en communiquer un dessin que je reproduis ici (pl. IX, fig. 5). Il me donna, sur cette pièce, les éclaircissements suivants : « Il y a quelques années M. Gerlach, notaire et secrétaire à Heusden, me fit don d'une monnaie de cuivre, dont voici un dessin très-exact. Il m'apprit en même temps que, dans les archives de cette ville, il n'avait rien trouvé concernant cette pièce; quoique occupé à réunir des monnaies depuis plus de trente ans, jamais je n'en ai vu un second exemplaire; impossible de dire si c'est une monnaie, un méreau ou une médaille. »

V

Je publie ici, pour compléter la Notice de M. Cuypers sur les monnaies des comtes de Megen (1), une instruction

(1) Amsterdam, 1842.

(2) *Voy. la Revue*, 2^e série, t. II, p. 162.

donnée pendant le xiv^e siècle au maître de la monnaie de ces seigneurs. Elle est copiée d'un ancien manuscrit :

« *Monnaie anciennement à Megen.*

« Premièrement il fera forger une pièce d'un *vliegert*, à ij deniers d'argent et de lx au marc.

« Il fera encore forger une pièce de ij *vliegert*, à iij deniers et de xxxvj au marc.

« Il fera encore forger une pièce de iiij *vliegert*, à iij deniers et de xxiiij au marc; et il promettra que la dernière pièce sera aussi bonne que la première, sans aucune empiirance (1). »

Il résulte des comptes de l'*illustre confrérie de Notre-Dame à Bois-le-Duc*, qui font partie de la bibliothèque de la Société littéraire du Brabant septentrional, que la monnaie appelée *vliegert* figurait ordinairement dans la comptabilité à Bois-le-Duc depuis 1568 à 1578. J'en conclus donc que l'instruction du maître de la monnaie de Megen doit avoir été rédigée à peu près vers la même époque. Voici quelques extraits de ces comptes :

(1) • Munt eertyds te Megen :

« Item in den iersten sal hy eenen penninck maecen van eenen vliegert, die houden sal ij d. silver ende die zal ghaen xv worp opt loet, te lx op loet.

« Item noch sal hy maken eenen d. van ij vliegert, die houden zal iij d. ende die sal gaen xxxvj opt loet.

« Item noch sal hy maken eenen d. van iiij vliegert, die houden zal iij d. ende die zal gaen xxiiij op loet, ende dit sal hy geloven de leste penninck alsoe goet als de eerste sonder eenige zal te doen. »

1368.	1	<i>vliegert</i>	10 deniers.
1370.	1	»	8 »
1373.	38	»	1 livre.
1374.	39	»	1 »
1375.	42	»	1 »
1376.	42	»	1 »
1377.	43	»	1 »
»	1	»	12 deniers.
1378.	1	<i>placmewe</i>	3 sols et 6 deniers.

Les comptes des années 1369, 1371 et 1372 sont perdus.

C.-R. HERMANS.

Bois-le-Duc, le 4 novembre 1852.

